REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Collectivité Territoriale de Guyane
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS (CCOG)

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 973-249730037-20230120-DELIB202303-DE

DELIBERATION N°2023-03 /CCOG-RH
relative à la création d'emplois permanents et non permanents dans le cadre de la réorganisation des services

L'An Deux Mille vingt-trois, le vendredi vingt janvier, à quatorze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni à la salle Polyvalente de la Mairie de Awala-Yalimapo, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	27
Absents	17
Procurations	02
Votants	29

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le vendredi 12 janvier 2023.

Publiée le : 30-01-2023

PRÉSENTS :
M. ADAM Lénaïck - Mme ADELAAR Esseline - M. ADOÏSSI Achille - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. FEREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. SOEWA Marciano

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :
-M. YA Toucha a donné procuration à Mme Sophie CHARLES
-M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène

ABSENTS EXCUSES :
M. BENTH Albéric - M. YA Tchoua - M. EDWIN Moïse

ABSENTS :
Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEGILAS Sylviana - M. ANELLI Serge - M. BOISROND Ferdinand - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. FATI Gérard - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - M. THOMAS Franck - M. TOPO Lama - M. VALIES Patrick - Mme VOORTHUIZEN Sharon

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du **C**ode **G**énéral des **C**ollectivités **T**erritoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Mme Marie-Chantal SOBAÏMI, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.
.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 973-249730037-20230120-DELIB202303-DE

Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

DELIBERATION N°2023-03 /CCOG-RH

relative à la création d'emplois permanents et non permanents dans le cadre de la réorganisation des services

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5214-1 et suivants;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;
Vu le tableau des effectifs ;
Considérant la réorganisation des services qui intervient dès janvier 2023 dans le but de répondre aux exigences de services rendus à la population et au développement du territoire ;
Considérant que cette réorganisation a reçu un avis favorable unanime du comité technique du 31 octobre 2022 ;
Considérant les prévisions budgétaires pour l'année 2023 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Présidente expose :

La réorganisation des services s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique entamée par la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) et afin de répondre au projet et à l'ambition politique.

Dans ce cadre, un certain nombre d'emplois ont été identifiés et sont nécessaires à la mise en place d'un système organisationnel et administratif permettant la réalisation de l'ensemble des missions dévolues à la collectivité.

Aussi, il convient de créer ces emplois pour l'année 2023 par délibération conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Dans ce contexte, Madame la Présidente précise qu'il est nécessaire de créer les emplois suivants :

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 973-249730037-20230120-DELIB202303-DE

I. Les emplois non permanents

1. Un emploi de directeur de cabinet à temps complet

II. Les emplois permanents

Direction Générale Adjointe Attractivité et Développement Territorial

2. Un emploi de Responsable du service appui à la vie culturelle et sportive aux grades 'attaché territorial ou de rédacteur territorial à temps complet

Direction des Affaires Financières

3. Un emploi de Responsable du service recettes et subventions au grade d'attaché territorial à temps complet
4. Un emploi d'Assistante administrative budgétaire et comptable au grade de rédacteur à temps complet

Direction de la Prévention et Gestion des Déchets

5. Un emploi de Coordinateur des collectes - chef de pôle aux grades d'ingénieur territorial ou de technicien territorial à temps complet
6. Un emploi de Responsable du Service prévention et économie circulaire au grade d'ingénieur territorial à temps complet
7. Un emploi de Responsable UTD Fleuve au grade d'ingénieur territorial à temps complet
8. Un emploi de Coordinateur des déchetteries au grade de technicien à temps complet
9. Un emploi de Chef d'équipe Papaïchton au grade de technicien ou d'agent de maîtrise à temps complet
10. Un emploi de Chef d'équipe Maripasoula au grade de technicien ou d'agent de maîtrise à temps complet
11. Un emploi de Chef d'équipe tri-balles au grade de technicien à temps complet
12. Un emploi de Poste Pesé Gardien au grade de technicien à temps complet

Service Aménagement et Grands Travaux

13. Un emploi d'Ingénieur travaux au grade d'ingénieur à temps complet

Service des Système d'information et du numérique

14. Un emploi de Chef de projet numérique au grade d'ingénieur territorial à temps complet
15. Un emploi de Chargé de systèmes et réseaux au grade d'ingénieur territorial à temps complet
16. Un emploi d'Assistant technique des systèmes d'information au grade de technicien à temps complet

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 973-249730037-20230120-DELIB202303-DE

L'ensemble de ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires [illegible] d'emplois précités.

Par dérogation, les différents emplois identifiés pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

III. Les emplois de droit privé

Port de l'Ouest

17. Un emploi de Responsable études et travaux au grade d'ingénieur à temps complet

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **De créer** les dix-sept (17) emplois pré- cités dans les conditions définies ci-dessus et en annexe;
- **De dire** que ces emplois, ouverts en priorité pour un recrutement statutaire, peuvent être pourvus par un agent contractuel, et que dans cette hypothèse, l'agent sera d'une part, recruté sur le niveau de diplôme requis pour accéder à l'emploi créé et d'autre part, rémunéré sur la grille indiciaire du grade correspondant à l'emploi ;
- **D'indiquer** que par référence aux obligations légales, le tableau des effectifs sera mis à jour ;
- **D'inscrire** au chapitre 012 du budget de 2023, la dépense correspondante ;
- **D'autoriser** la Présidente à signer tout document afférent à cette décision.

Sur ces éléments, elle invite les membres à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

OUÏ les explications de la Présidente

CREE les dix-sept (17) emplois précités dans les conditions définies ci-dessus et en annexe ;
DIT que ces emplois, ouverts en priorité pour un recrutement statutaire, peuvent être pourvus par un agent contractuel, et que dans cette hypothèse, l'agent sera d'une part, recruté sur le niveau de diplôme requis pour accéder à l'emploi créé et d'autre part, rémunéré sur la grille indiciaire du grade correspondant à l'emploi ;
INDIQUE que par référence aux obligations légales, le tableau des effectifs sera mis à jour ;
INSCRIT au chapitre 012 du budget de 2023, la dépense correspondante ;
AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent à cette décision.

VOTE => Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS

LA PRESIDENTE

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de la Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en Préfecture.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 973-249730037-20230120-DELIB202303-DE

ANNEXE 1 – TABLEAU RECAPUTILATIF DES EMPLOIS CREES

N°	Emploi	Service	Nombre d'emplois créés	Cadre(s) d'emploi	Permanent ou non	Catégorie	Niveau de recrutement	Quotité de travail	Conditions de recrutement	Motif du recours à un agent contractuel	Niveau de rémunération
1	**Directeur de cabinet**	Cabinet de la présidente	1	-	Non permanent	-	-	Temps complet	-	-	Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 Décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales
2	**Responsable appui à la vie culturelle et sportive**	Direction général adjoint attractivité et développement territorial	1	Attaché ou rédacteur territorial	permanent	A ou B	BAC minimum + expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 973-249730037-20230120-DELIB202303-DE

3	**Responsable du service Recettes et subventions**	Direction des affaires financières	1	Attaché territorial	permanent	A	Bac +3 minimum + expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des attachés territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux
4	**Assistante administrative budgétaire et comptable**	Direction des affaires financières	1	Rédacteur territorial	permanent	B	BAC minimum + expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteur territoriaux

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 973-249730037-20230120-DELIB202303-DE

5	**Coordinateur des collectes**	Direction de la Prévention et Gestion des Déchets	1	Ingénieur ou technicien territorial	permanent	A ou B	BAC minimum + expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
6	**Responsable Service Prévention et Economie Circulaire**	Direction de la Prévention et Gestion des Déchets	1	Ingénieur territorial	permanent	A	Bac +3 minimum+ expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 973-249730037-20230120-DELIB202303-DE

7	**Responsable UTD Fleuve**	Direction de la Prévention et Gestion des Déchets	1	Ingénieur territorial	permanent	A	Bac +3 minimum + expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
8	**Coordinateur des déchetteries**	Direction de la Prévention et Gestion des Déchets	1	Technicien territorial	permanent	B	BAC minimum + expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 973-249730037-20230120-DELIB202303-DE

9	**Chef d'équipe Papaichton**	Direction de la Prévention et Gestion des Déchets	1	Technicien ou agent de maîtrise	permanent	B	BAC minimum+ expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux
10	**Chef d'équipe Maripasoula**	Direction de la Prévention et Gestion des Déchets	1	Technicien ou agent de maîtrise	permanent	B	BAC minimum+ expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 973-249730037-20230120-DELIB202303-DE

11	**Chef d'équipe Tri-balles**	Direction de la Prévention et Gestion des Déchets	1	Technicien territorial	permanent	B	BAC minimum+ expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux
12	**Poste Pesé Gardien**	Direction de la Prévention et Gestion des Déchets	1	Technicien territorial	permanent	B	BAC minimum+ expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 973-249730037-20230120-DELIB202303-DE

13	**Ingénieur travaux**	Service Aménagement et Grands Travaux	1	Ingénieur territorial	permanent	A	Bac +3 minimum+ expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
14	**Chef de projet numérique**	Service des Système d'information et du numérique	1	Ingénieur territorial	permanent	A	Bac +3 minimum+ expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 973-249730037-20230120-DELIB202303-DE

15	**Chargé de systèmes et réseaux**	Service des Système d'information et du numérique	1	Ingénieur territorial	permanent	A	Bac +3 minimum+ expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
16	**Assistant technique des Systèmes d'information**	Service des Système d'information et du numérique	1	Technicien territorial	permanent	B	Bac minimum+ expérience souhaitée	Temps complet	Emploi ouvert aux fonctionnaires, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique	La nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (article L.332-8 2°)	Le traitement sera calculé en référence à l'indice brut minimal du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux
17	**Responsable études et travaux**	Port de l'Ouest	1	Ingénieur territorial	permanent	Cadre	Bac +3 minimum+ expérience souhaitée	Temps complet	Contrat de droit privé		Entre 2500€ et 3500€ brut